



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN GUICHET UNIQUE DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

La présente convention est établie entre :

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dont le siège est situé au 20 Boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, dûment habilité par délibération du Comité du 8 septembre 2020 et ci-après désigné « **le Parc** » ;

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération de L'Étampois Sud-Essonne dont le siège est situé au 76 rue Saint-Jacques, 91150 Étampes, représentée par son Président, Monsieur Johann MITTELHAUSSER, dûment habilité par décision du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 ci-après désignée « **la CAESE** » ;

d'autre part,

Ci-après désignés conjointement par « **les Partenaires** ».

Vu l'article L.5721-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat ;

Vu la Délibération n°2024-06 du Conseil d'Administration de l'Agence nationale de l'habitat du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov' ;

Vu la délibération CA DEL 2023-154 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 initiant un partenariat entre la CAESE et le Parc pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat ;

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat
2025-2027

Vu la délibération n°2023-071 du Bureau syndical du Parc naturel régional du Gâtinais français, en date du 28 novembre 2023 relative aux Conventions 2024 pour assurer le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) au sein de la CAESE ;

Vu la signature le 1^{er} janvier 2024 de la convention de partenariat et de mise à disposition d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique entre la CAESE et le Parc naturel régional du Gâtinais français pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 ;

Considérant le courrier n°2024-237 de la CAESE notifiant le Parc de son intention de bénéficier du dispositif dérogatoire pour mettre en place le Pacte territorial France Rénov' au 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant le courrier n°JJB/TL/24-06/28983 du Parc sollicitant Madame la Préfète de l'Essonne afin de bénéficier de la dérogation pour la mise en œuvre du service public de rénovation de l'habitat « France Rénov' » ;

Il a été convenu ce qui suit :

Table des matières

PRÉAMBULE	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION.....	5
ARTICLE 2 - LES MISSIONS DU PARC RELATIVES AUX VOILETS D'ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL - FRANCE RÉNOV'	5
2.1. Le volet 1 relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels	5
2.2 Le volet 2 relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages	6
2.3. Le volet 3 relatif à l'accompagnement	7
2.4. Indicateurs et objectifs	8
2.5. Supports de mission et organisation.....	9
2.6. Temps agent consacré au service.....	11
ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES.....	11
3.1 Les engagements techniques	11
3.2 Les engagements financiers	12
ARTICLE 4 – GOUVERNANCE.....	12
ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION, RÉSILIATION ET LITIGES.....	13
5.1 Durée de la convention	13
5.2 Modification apportée	13
5.3 Résiliation et litiges.....	13
ANNEXE 1 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD- ESSONNE	15
ANNEXE 2 – FICHE DE POSTE DES CHARGÉS DE MISSION.....	16
ANNEXE 3 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL.....	18

PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne (CAESE) dispose des compétences de l'équilibre social de l'Habitat et de la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Elle propose un service d'accompagnement à la rénovation énergétique depuis 2016 sur la totalité des communes de son territoire.

La CAESE dispose d'un Espace Conseil France Rénov' (ECFR') depuis janvier 2024, en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français. Cet ECFR est composé d'un conseiller et a été réalisé par le biais du programme « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE).

Le Parc naturel régional du Gâtinais français (le Parc) est un syndicat mixte d'aménagement et de gestion dont la forme juridique lui permet d'exercer au-delà de son périmètre de labellisation. Le Parc a contractualisé avec 7 intercommunalités depuis 2020, afin de couvrir l'ensemble de leurs territoires sur le conseil, la sensibilisation et l'animation au sujet de la rénovation énergétique de l'Habitat privé.

En décembre 2023, le Parc s'intègre dans la démarche « Mon Accompagnateur Rénov' » qui permet, entre autres, de réaliser des audits énergétiques afin que les ménages puissent s'inscrire dans des parcours de rénovations globales et performantes, et puissent bénéficier d'aides financières à travers les dispositifs de financements existants. Le Parc obtient la qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) : *1911 audit énergétique « maisons individuelles » OPQIBI* au 1^{er} avril 2024.

Suite à la délibération de l'Anah du 13 Mars 2024, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) est remplacé au premier janvier 2025 par le « Pacte territorial - France Rénov' (PIG) ». Elle implique la signature d'une nouvelle convention entre les partenaires, satisfaits de leur collaboration depuis 2024, pour la période 2025-2027.

Les évolutions de la convention portent sur l'extension des thématiques d'information, conseil et accompagnement dépassant le niveau rénovation énergétique par une présentation, orientation, accompagnement renforcé au besoin des dispositifs de soutien pour la rénovation de l'habitat au sens large.

SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

L'Espace Conseil France Rénov' de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est un service qui offre une orientation, des informations et des conseils indépendants, neutres et gratuits sur la rénovation de l'habitat.

Il s'agit de proposer à l'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne un service public de la rénovation de l'habitat (Annexe 1).

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de mettre à jour les modalités de fonctionnement et de financement du partenariat entre la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne et le Parc naturel régional du Gâtinais français, dans le cadre de l'évolution du service d'accompagnement de la rénovation énergétique et de l'Espace Conseil France Rénov' qui y est rattaché à travers le pacte territorial proposé aux collectivités locales par l'Anah pour poursuivre le co-financement de France Rénov' et étendre ses missions aux différentes thématiques de l'Habitat.

Les modalités de cette convention se substituant à la convention en vigueur.

ARTICLE 2 - LES MISSIONS DU PARC RELATIVES AUX VOLETS D'ACTIONS DU PACTE TERRITORIAL - FRANCE RÉNOV'

Ces missions sont effectuées en régie, par le Parc naturel régional du Gâtinais français.

2.1. Le volet 1 relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels

Ce volet est relatif aux publics suivants :

- Publics prioritaires (situation de précarité énergétique ou de handicap, perte d'autonomie, logement dégradé, etc.) ;
- Ménages en logement individuels ou copropriétés ;
- Les professionnels du bâtiment, de la copropriété, les notaires et les élus.

Les actions à mener s'inscrivent dans la continuité de celles portées par l'Espace Conseil France Rénov' depuis janvier 2024, avec des cibles prioritaires au vu des besoins du territoire, à savoir :

- Les ménages en situation de précarité énergétique ;
- Les copropriétés ;
- Les ménages en logement individuel.

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat 2025-2027

Liste non exhaustive des actions qui pourront être mise en place :

- Repérage des ménages en situation de précarité énergétique et orientation ;
- Information sur les éco-gestes adaptés au bon fonctionnement du logement ;
- Balade thermique ;
- Tenue de stands sur des évènements locaux ;
- Tenue de permanences physiques ;
- Organisation ou participation à des réunions avec des partenaires notamment l'ADIL / conférences sur la rénovation de l'habitat ;
- Rencontres de terrain pour des publics spécifiques, tels que les copropriétés ;
- Participation aux actions de coordinations départementales ou régionales ;
- Participation au maintien et au développement des réseaux d'acteurs locaux existants et contribuer au maintien des relations entre les acteurs ;
- Partage des pratiques avec les acteurs des autres Espaces Conseil France Rénov' et délégations locales de l'Anah ;
- Participation ou candidature aux dispositifs de communication / d'animation proposés par l'Anah dès lors que les sujets concernent les thématiques rencontrées sur la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne ;
- Proposition de publications sur les sites internet et réseaux de l'agglomération, notamment sur les opérations réalisées et les bonnes pratiques ;
- Proposition de contenu à partager aux communes de l'agglomération ;
- Réalisation d'infographies trimestrielles ;
- Bilan d'activité annuel ;
- Création d'éléments de communication sur des thématiques de la rénovation de l'habitat (plaquettes, kakémono, kit anti-fraude, affiches, etc.) ;

2.2 Le volet 2 relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages

Ce volet est relatif aux publics suivants :

- Publics prioritaires (situation de précarité énergétique ou de handicap, perte d'autonomie, logement dégradé, etc.) ;
- Ménages en logement individuels ou copropriétés.

Les thématiques pouvant être abordées pour l'ensemble des publics sont :

- La rénovation énergétique de l'habitat ;
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- La lutte contre l'habitat indigne ou dégradé ;
- La précarité énergétique et les écogestes ;
- La lutte contre la fraude à la rénovation.

Les missions sont découpées en 3 types :

- **Les missions d'informations, d'orientation et de conseils de premier niveau** concernent :
 - les travaux les plus efficaces et adaptés ;
 - les dispositifs financiers existants ;
 - l'aspect technique, budgétaire, juridique ou social du projet ;
 - l'orientation vers les acteurs adaptés aux besoins.

Ces missions sont réalisées prioritairement par téléphone ou par e-mail. Ponctuellement, elles peuvent être réalisées lors d'un échange en présentiel (tenue de stand, réunions publiques, venue spontanée des particuliers, permanences, etc.).

- **Les missions de conseils personnalisés** portent sur l':
 - état des lieux du logement et social du foyer ;
 - accompagnement à la définition des attentes du foyer ;
 - information sur la qualité et le contenu des devis et les points de vigilance sur le projet ;
 - orientation vers les acteurs adaptés aux besoins (liste des opérateurs agréés, artisans RGE, acteurs de la lutte contre la fraude / précarité énergétique / LHI ...)
 - signalement des entreprises frauduleuses ou suspectes.

Ces missions se concluent par un compte-rendu de l'échange, fourni au particulier.

- **Les missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (information-conseil renforcé)**

Lorsque cela est nécessaire, le conseiller peut se rendre dans le logement d'un porteur de projet, qui souhaite le rénover. Cela concerne les projets nécessitant une expertise accrue afin de permettre au particulier de stabiliser son projet, en amont du choix d'un opérateur agréé.

Cette mission concerne les projets de rénovation énergétique de l'habitat, pour les propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de copropriétés. Elle s'applique aussi aux situations de précarité énergétique et se conclut par une orientation vers la liste des acteurs adaptés aux besoins identifiés avec le particulier.

2.3. Le volet 3 relatif à l'accompagnement

Les actions cibles de la mission d'accompagnement sont des projets de rénovation énergétique d'ampleur dans le cadre du parcours accompagné de MaPrimeRénov' pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs très modestes et modestes ;

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat
2025-2027

Les modalités d'accompagnement prévues sont :

<ul style="list-style-type: none"> Information sur le déroulé de l'accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 – Diagnostic et audit énergétique <ul style="list-style-type: none"> 1.a) Réalisation du diagnostic de la situation initiale ; 1.b) Évaluation de la situation du logement et de la perte d'autonomie du ménage ; 1.c) Information sur les aides et les prêts (conditions et procédures d'octroi) ; 1.d) Réalisation ou aider à la compréhension d'un audit énergétique conforme aux demandes d'aides ;
<ul style="list-style-type: none"> Phase 2 – Accompagnement technique et administratif <ul style="list-style-type: none"> 2.a) Aide à l'élaboration du projet de travaux répondant aux critères MaPrimeRénov' – Parcours Accompagné ; 2.b) Élaboration du plan de financement ; 2.c) Accompagnement au montage et au dépôt des dossiers de demandes d'aides ; 2.d) Suivi de la réalisation des travaux ; 2.e) Réalisation d'une visite de fin de travaux ; 2.f) Aide au montage des demandes de paiement des subventions ; 2.g) Remise de l'attestation de fin de prestation et le rapport d'accompagnement

Les modalités et missions pourront évoluer en fonction des changements prévus par l'Anah ou l'un des partenaires, dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

2.4. Indicateurs et objectifs

VOLET	INDICATEURS	TYPOLOGIE DES MÉNAGES	OBJECTIFS		
			2025	2026	2027
volet 1 relatif à la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels	Nombre d'animations réalisées	Ménages	2	2	2
		Publics prioritaires	1	1	1
		Copropriétés	1	1	1
		Professionnels et élus	1	1	1
	Nombre de prise de contacts réalisés par animation	Tous publics	Entre 10 et 20	Entre 10 et 20	Entre 10 et 20
Taux de transformation en rendez-vous personnalisé	Entre 5 et 10%		Entre 5 et 10%	Entre 5 et 10%	
volet 2 relatif à l'information, le conseil et l'orientation des ménages (ECFR')	Nombre de contacts relatifs à une demande d'information	Ménage individuel	440	440	440
	Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé		200	220	220
	Nombre de contacts relatifs à une demande d'information	Copropriété	5	6	6
	Nombre de rendez-vous de conseil personnalisé		2	2	2

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat
 2025-2027

	Statut des ménages rencontrés	baileurs, locataires, propriétaires occupants, syndics, etc.	Rencontrer chacun de ces types de ménages		
	Délai moyen entre la première prise de contact et le rendez-vous de conseil personnalisé	Tous publics	15 jours maximum		
	Nombre d'orientations vers des accompagnements aux travaux de type MAR' (Mon Accompagnateur Rénov') prestations obligatoires et renforcées, -AMO MaPrimeAdapt', -AMO LHI ; -MaPrimeRénov' Copropriété		50	55	55
volet 3 relatif à l'accompagnement des ménages	Rénovation énergétique des ménages (MAR')	Propriétaires occupants - Très modestes	15	15	15
		Propriétaires bailleurs - Très modestes	1	1	1

2.5. Supports de mission et organisation

2.5.1. Supports de missions

Pour réaliser ses missions, le conseiller s'appuie sur les guides et fiches mis à disposition par l'Anah. Ils peuvent aussi utiliser tous supports réalisés par l'agglomération ou d'autres partenaires, à partir du moment où ils sont estimés cohérents, par la CAESE, avec les spécificités du territoire.

Le suivi est réalisé par le conseiller de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, via le logiciel mis à disposition par l'Anah.

2.5.2 Organisation du service

Les prises de rendez-vous

Pour les permanences physiques comme téléphoniques, la prise de rendez-vous est effectuée par le biais d'un logiciel dédié.

- Prise de rendez-vous avec adresse e-mail du particulier : un e-mail de confirmation de la prise de rendez-vous est envoyé automatiquement aux ménages. Un rappel automatique est également transmis le jour avant le rendez-vous. En cas d'impossibilité, ils peuvent annuler ou modifier directement leur rendez-vous par le biais de leur adresse e-mail.

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat
2025-2027

- Prise de rendez-vous sans adresse e-mail du particulier : toutes les informations sur le lieu et l'horaire sont fournies par téléphone ou en présentiel (en fonction du moyen utilisé pour prendre rendez-vous).

Tenue de permanences physiques

Dans la continuité de ce qui est réalisé depuis janvier 2024, des lieux de permanences (hebdomadaires ou bimensuels) sont définis et permettent l'accueil du public (espaces France Services et mairies, etc.), pour les rendez-vous personnalisés. Une communication régulière est réalisée autour des adresses, dates et horaires de ces permanences. Cette communication est proposée par le biais :

- du site internet de la CAESE ;
- des réseaux sociaux et sites internet des lieux de permanences ;
- via un affichage, sur les lieux de permanences et/ou tout autre point d'accueil du public jugé utile.

Ces lieux permettent d'accueillir les particuliers dans de bonnes conditions (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, respect de la confidentialité, etc.).

A l'aide d'un logiciel de réservation en ligne, il est possible pour les particuliers de prendre rendez-vous pour ces permanences :

- Par le biais du site internet de la CAESE ;
- Par téléphone, en contactant le numéro mis à disposition.

La régularité et les lieux des permanences pourront évoluer en fonction des besoins et des outils disponibles, identifiés par les partenaires.

Le chargé de mission est situé dans les locaux du Parc et dispose également d'un poste de travail mis à disposition par la CAESE, lors de sa présence dans les locaux de l'intercommunalité.

Tenue de permanences téléphoniques

Le conseiller dispose dans son emploi du temps de créneaux de permanences téléphoniques pour le territoire de la CAESE. A l'aide d'un logiciel de réservation en ligne, il est possible pour les particuliers de prendre rendez-vous sur l'un de ces créneaux :

- Par le biais du site internet de l'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne ;
- Par téléphone, en contactant le numéro mis à disposition.

Ces créneaux sont, dans la mesure du possible, fixes (hors absence ou contrainte). Ils permettent aux particuliers d'avoir un échange avec le conseiller, dans un délai de 15 jours maximum. Au-delà, des créneaux supplémentaires pourront être ajoutés afin de répondre plus rapidement à la demande.

2.6. Temps agent consacré au service

Le Parc assure le recrutement et la gestion de la situation administrative (avancement, congés de maladie, discipline, etc.) du chargé de mission qui intervient prioritairement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne.

Le temps agent est défini comme suit :

FILIÈRE	CATÉGORIE AGENT	QUOTITÉ MISE À DISPOSITION EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN ANNUEL	TÂCHES AFFECTÉES
Technique	B ou A	1	Conf. Article 2 et annexe 2 de la convention

Le temps agent mis à disposition est indiqué sous réserve de recrutement de candidat(e)s pour la CAESE, correspondant aux critères du réseau France Rénov'.

La fiche de poste du chargé de mission est donnée à titre indicatif, en annexe de la présente convention (Annexe 2 - Fiche de poste des chargés de mission).

ARTICLE 3 - LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

3.1 Les engagements techniques

Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Structure porteuse du service d'accompagnement la rénovation énergétique, le Parc naturel régional du Gâtinais français s'engage à :

- Préparer et piloter les réunions du comité de pilotage, instance de gouvernance du partenariat ;
- Suivre et évaluer le partenariat ;
- Former et encadrer le chargé de mission dédié au territoire de la CAESE ;
- Mettre à disposition du chargé de mission : un ordinateur portable et les licences nécessaires à la mise en œuvre de sa mission, un téléphone fixe et/ou un téléphone portable ;
- Sur les jours de présence sur le territoire du Parc, mettre à disposition du chargé de mission : un poste de travail, l'accès aux véhicules de services ;

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

La Communauté d'agglomération de l'Étampois Sud-Essonne de son côté s'engage à :

- Désigner un élu titulaire et un suppléant, la représentant au comité de pilotage organisé par le Parc ;
- Informer ses communes et ses administrés de l'existence du service public de rénovation de l'Habitat ;
- Diffuser des outils de communication du service ;
- Participer aux comités de pilotage ;

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat 2025-2027

- Sur les jours de présence sur le territoire de la CAESE, mettre à disposition du chargé de mission : un poste de travail, l'accès aux véhicules de services, ;
- Verser au Parc naturel régional du Gâtinais français la contribution financière fixée dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat (voir 3.2 Les engagements financiers).

3.2 Les engagements financiers

3.2.1. Engagements

La Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne s'engage à contribuer financièrement au service public de rénovation de l'habitat à hauteur de 82 500 € (2025-2027). Les parties conviennent qu'en cas de modifications substantielles des conditions de financement du nouveau programme, elles se réuniront afin de déterminer par voie d'avenant les conséquences sur les modalités de fonctionnement du service proposé par le Parc.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français émet chaque année, des titres de paiement correspondant aux engagements de la convention. Ils sont répartis ainsi :

- 27 500 en mai 2025
- 27 500 en mai 2026
- 27 500 en mai 2027

3.2.2. Remboursement

En cas de résiliation de la présente convention de partenariat, toutes les sommes engagées dans le cadre de la convention restent dues. Un remboursement de la différence sera réalisé dans les trois mois suivants la résiliation.

ARTICLE 4 – GOUVERNANCE

Un comité de pilotage aura pour but d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du service et de réorienter, si besoin, les objectifs et les engagements de résultats.

Ce comité de pilotage est composé des élus référents du service pour les partenaires signataires de cette convention, ainsi que de ceux représentant les partenaires financiers de l'opération. Il pourra être élargi à d'autres acteurs concernés, après accord de l'ensemble des partenaires.

Le comité de pilotage a pour missions :

- d'assurer le bon déroulement des actions engagées ;
- d'établir le suivi financier du/des programme(s) soutenu(s) ;
- de procéder à l'évaluation annuelle des actions et de décider de la suite à donner pour l'année suivante.

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat 2025-2027

Il se réunira autant que de besoin et en fonction de l'avancement des actions, à une date choisie d'un commun accord entre les partenaires.

Il est convenu d'organiser un comité de pilotage annuel pour présenter des éléments de bilan.

À chaque comité, le chargé de mission sera invité à présenter notamment :

- les actions réalisées depuis la précédente réunion ;
- les difficultés rencontrées, les solutions proposées ;
- les actions envisagées au cours de l'année suivante.

L'ordre du jour sera transmis au moins 1 semaine avant le comité de pilotage. Un compte-rendu sera proposé par le Parc naturel régional du Gâtinais français.

La mise en œuvre du partenariat implique le respect par chaque partenaire de son rôle tel que défini dans la présente convention. Un calendrier prévisionnel est présenté en annexe 3 (Annexe 3 - Calendrier prévisionnel).

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION, RÉSILIATION ET LITIGES

5.1 Durée de la convention

Les partenaires conventionnent pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

5.2 Modification apportée

Toute modification apportée à la présente devra faire l'objet d'un avenant obligatoirement signé des deux parties.

5.3 Résiliation et litiges

La présente convention peut être résiliée par l'un des partenaires à tout moment, moyennant un préavis de 6 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, ou si pour une raison de force majeure ou pour une raison reconnue valable par les parties, un ou des partenaires se trouvaient empêchés d'exécuter la présente convention, le présent accord serait résilié à l'expiration d'un délai de 6 mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, par l'un des signataires de la présente convention.

Les parties conviennent de déterminer les conditions du protocole à passer en cas de résiliation du présent accord, entraînant une fin de contrat de l'agent dédié, tant sur le principe que sur le montant.

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat
2025-2027

Toutes les sommes déjà engagées annuellement dans le cadre de la convention restent dues.

À défaut d'accord amiable, les litiges ou contestations seront portés devant le Tribunal Administratif de Versailles.

En deux exemplaires :

Fait à Milly-la-Forêt, le **XXX** 2024

<p>Johann MITTELHAUSSER</p> <p>Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne</p>	<p>Jean-Jacques BOUSSAINGAULT</p> <p>Président du Parc naturel régional du Gâtinais Français</p>
--	---

Partenariat pour un guichet unique dans le cadre du service public de rénovation de l'Habitat
2025-2027

ANNEXE 1 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ÉTAMPOIS SUD-ESSONNE

Les communes appartenant à la CAESE sont les suivantes :

- Abbéville-la-Rivière
- Angerville
- Arrancourt
- Authon-la-Plaine
- Blandy
- Bois-Herpin
- Boissy-la-Rivière
- Boissy-le-Sec
- Boutervilliers
- Bouville
- Brières-les-Scellés
- Brouy
- Châlo-Saint-Mars
- Chalou-Moulineux
- Champmotteux
- Chatignonville
- Congerville-Thionville
- Étampes
- Fontaine-la-Rivière
- Guillerval
- La Forêt-Sainte-Croix
- Le Plessis-Saint-Benoist
- Le Mérévillois
- Mérobert
- Mespuits
- Monnerville
- Morigny-Champigny
- Ormoy-la-Rivière
- Puiselet-le-Marais
- Pussay
- Roinvilliers
- Saclas
- Saint-Cyr-la-Rivière
- Saint-Escobille
- Saint-Hilaire
- Valpuseaux

ANNEXE 2 – FICHE DE POSTE DES CHARGÉS DE MISSION



Chargé de mission France Rénov'

Fiche mise à jour : 03/07/2024

CONTEXTE

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français rassemble 70 communes et 3 communes associées, réparties sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Créé en 1999, le Parc a pour objectif notamment, de préserver le patrimoine naturel, paysager et architectural de la région.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU POSTE

Corps : Fonction publique territoriale
Filière : Technique
Catégorie : A ou B
Grade : Ingénieur ou Technicien territorial
Recrutement contractuel (CDD de 3 ans)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SERVICE

Service : Pôle Habitat
Composition du service : 12 personnes
Sous l'autorité de la directrice du Parc, de la responsable du pôle, le chargé de mission anime la politique de maîtrise de l'énergie auprès des habitants et porteurs de projet privés, en relation avec ses interlocuteurs internes (agents du Parc) et externes (responsables de services des intercommunalités, Présidents et élus référents des intercommunalités, maires).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MISSIONS DU POSTE

MISSIONS PRINCIPALES

Accompagner les porteurs de projets dans le cadre de la rénovation de l'habitat

- Orienter les propriétaires privés, dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique, rénovation de l'habitat indigne, adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie
- Conseiller les porteurs de projets sur les travaux à prioriser et réaliser des visites techniques chez les particuliers dans le cadre de leurs projets d'économies d'énergie (accueil et conseil téléphonique, visites sur site si nécessaire, évaluation du logement et recommandations...)
- Mobiliser et accompagner les copropriétaires autour de projets de rénovation des parties communes ou énergétique globale : état des lieux de la copropriété, suivi d'audit et vulgarisation, programmation et suivi des travaux, etc.
- Animer des permanences sur le territoire des intercommunalités
- Instruire les dossiers de subventions des porteurs de projet privés portant sur les économies d'énergie, les présenter à la commission énergie du Parc
- Participer aux réunions d'équipe, aux commissions ou groupes de travail des intercommunalités

Sensibiliser et accompagner les changements de comportements pour économiser l'énergie

- Mener des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie (stands, conférences, formations...) auprès des ménages et des professionnels avec notamment des actions sur les publics prioritaires.
- Réaliser des supports pédagogiques (plaquettes, kakemono,) à destination du grand public

PROFIL

Formation BAC + 2 à BAC + 5 ou expérience professionnelle équivalente en énergie, performances énergétiques des bâtiments ou bâtiment.

Permis B obligatoire.

COMPÉTENCES, CONNAISSANCES REQUISES

CONNAISSANCES GÉNÉRALES ET TECHNIQUES

Maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable, fonctionnement thermique des bâtiments, éco-matériaux. Connaissances générales techniques en bâtiment.

Maîtrise du logiciel WinDPE ou équivalent,

Capacité à mener des visites et rédiger des évaluations, rapports sur la maîtrise de l'énergie.

La connaissance des collectivités territoriales, aides financières à la rénovation serait un plus.

COMPÉTENCES

Rigueur et organisation.

Capacités de conduite de réunion, d'animation et de conviction.

Sens de l'écoute et du dialogue, sens du relationnel.

Travail en équipe et en transversalité, force de proposition.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Prise de poste souhaitée :

Lieu de travail : Milly-la-Forêt

Poste à temps complet : 35h / 9h-18h (17h le vendredi)

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + tickets restaurant

Poste de travail dédié équipé d'un ordinateur et mise à disposition de véhicules de service sur le temps de travail

Potentielles réunions en soirée et/ou animation certains week-ends

Merci d'adresser vos CV et lettre de motivation sous la référence AAMMJJ_NOM_Prénom à :

**Monsieur le Président,
Parc naturel régional du Gâtinais français,
Maison du Parc, 20 Bd du Maréchal Lyautey,
91490 Milly la Forêt**

de préférence par e-mail à : c.durand@parc-gatinais-francais.fr

Date limite de réception des candidatures :

1^{er} Entretien pour les candidats sélectionnés :

Commission de recrutement pour les candidats sélectionnés :

ANNEXE 3 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2025

COFIL SARE bilan 2024 – Perspectives 2025	Janvier 2025
Participation au COFIL départemental	Juin 2025
Participation au COFIL départemental	Novembre – Décembre 2025

2026

COFIL SARE bilan 2025 – Perspectives 2026	Janvier 2026
Participation au COFIL départemental	Juin 2026
Participation au COFIL départemental	Novembre – Décembre 2026

2027

COFIL SARE bilan 2026 – Perspectives 2027	Janvier 2027
Participation au COFIL départemental	Juin 2027
Participation au COFIL départemental	Novembre – Décembre 2027
COFIL SARE bilan 2027 – Perspectives 2028	Novembre - Décembre 2027